



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Élèves

Question écrite n° 5126

Texte de la question

Compte tenu du taux d'échec des élèves du second degré et du premier cycle de l'enseignement supérieur, M Gautier Audinot demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer les différentes mesures que compte prendre son ministère pour aménager la sortie des élèves du système scolaire.

Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre les difficultés que rencontrent une partie des élèves constitue un objectif majeur pour le ministre d'Etat. Une série de mesures visent l'amélioration de la scolarisation. En premier lieu, la diversification des voies d'études, par la création des classes de 4^e et de 3^e technologiques, l'expérimentation des classes préprofessionnelles, la mise en place et le développement rapide des préparations au baccalauréat professionnel, permet aux élèves de recevoir une forme d'enseignement adaptée à leurs capacités et à leurs centres d'intérêt. Par ailleurs sont étudiées de nouvelles organisations des cycles d'enseignement dont l'objectif est d'éviter les redoublements grâce, notamment, à des actions temporaires de soutien ou de mise à niveau qui permettent de combler des lacunes partielles et d'aboutir ainsi à un déroulement sans heurts de la scolarité. En outre, les chefs d'établissement scolaire sont invités à prévenir les sorties des élèves en cours de cycle afin que ceux-ci reçoivent la totalité de la formation dans laquelle ils sont engagés. Enfin, il est de la responsabilité des collèges, lycées professionnels, lycées d'enseignement général et technique d'effectuer le suivi des élèves qui se tournent vers la vie active et de leur offrir, en liaison avec les autres établissements du district scolaire et en collaboration avec tous les partenaires locaux, l'information, la formation, l'aide à la recherche d'emploi qui prépareront et faciliteront leur insertion professionnelle. L'ensemble de ces mesures doit permettre progressivement d'améliorer la scolarité des élèves en luttant contre les difficultés scolaires et de préparer dans des conditions satisfaisantes leur sortie du système éducatif. Depuis 1984, une politique de réforme des premiers cycles universitaires a été entreprise, visant notamment à lutter contre l'abandon en début de cursus et l'échec à l'issue des examens. À ce titre, l'effort du ministère et des universités a porté, entre autres, sur une amélioration de l'accueil, de l'information, de l'orientation et de l'encadrement des étudiants. Cet effort commence à porter ses fruits. Afin de donner une nouvelle impulsion à cette politique en renouant, en diversifiant et en renforçant ces filières, le ministre a décidé de mettre en œuvre à compter de 1989 un schéma concerté de développement des formations postbaccalauréat. Il a été en effet demandé aux recteurs, en collaboration avec les présidents d'université et en concertation avec les collectivités territoriales, de préparer le schéma de développement de ces formations sur quatre ans. Les propositions qui y seront faites devront tenir compte à la fois des aspects quantitatifs (état et développement des capacités d'accueil) et qualitatifs (orientation des lycéens et des étudiants et diversification de l'offre de formation) et notamment viser à accueillir un nombre croissant de bacheliers tout en leur offrant les meilleures chances de réussite dans leurs études et d'insertion professionnelle. La réussite de la mise en œuvre du schéma suppose que soient trouvées des solutions pour éviter les dérapages que l'on constate actuellement : proportion trop grande de titulaires de baccalauréats technologiques repoussés vers le premier cycle universitaire ou ils connaissent un taux d'échec particulièrement élevé et, à l'inverse, poursuite d'études en filières courtes de titulaires de baccalauréats généraux qui ont la capacité et les acquis nécessaires pour poursuivre des études longues ; développement trop

faible des formations superieures scientifiques par suite du desequilibre entre sections scientifiques et sections tertiaires des lycees ; orientation vers les baccalaureats professionnels, plutot que vers les premieres d'adaptation, d'eleves susceptibles de poursuivre leurs etudes au-dela du baccalaureat. A cet egard, il apparait clairement que doit etre poursuivi et accentue l'effort d'information deja mene dans les lycees sur les differentes voies de poursuite d'etudes, les possibilites d'insertion professionnelle et de reprise d'etudes qu'elles offrent. Cet effort d'orientation et d'information doit mobiliser non seulement les conseillers d'orientation mais aussi l'ensemble des acteurs du systeme educatif et notamment les enseignants. Sur ce point pourraient utilement etre developpes les contacts entre enseignants du second degre et enseignants du superieur et les temoignages d'etudiants en formation devant les lyceens. Cet effort devrait etre poursuivi en premier cycle universitaire ou il constitue une des pieces maitresses de la renovation.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5126

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199